Image not found or type unknown

Trajet domicile - école assistante maternelle

Par **DUPONT Agnes**, le **09/12/2016** à **17:34**

Bonjour,
Je suis assistante maternelle périscolaire : je vais chercher les enfants à l'école à 11 h 30. Je pars de chez moi à pied vers 11 h 15.
Puis-je compter les 30 minutes (15 minutes le matin - pareil l'après-midi) par jour en temps de travail effectif ?

Par **P.M.**, le **09/12/2016** à **17:56**

Bonjour,
A priori, je le pense même s'il aurait mieux valu le prévoir au contrat de travail.....
Je vous conseillerais de vous rapprocher d'une organisation syndicale spécialiste pour les assistant(e)s maternel(le)s...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés